hit holding d'infrastructures de transport S.A.S.

Groupe HIT

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2022

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE **4**

1. ETAT DU RESULTAT NET **4**

2. BILAN CONSOLIDE **6**

3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES **7**

4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE **8**

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS **9**

1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE **9**

1.1 INFORMATION SUR LA SOCIETE MERE HIT 9
1.2 INFORMATION SUR LE SOUS-GROUPE SANEF 9

2. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX **12**

3. METHODES COMPTABLES **13**

3.1. REFERENTIEL COMPTABLE 13
3.2. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE : APPLICATION DES DECISIONS DU COMITE D'INTERPRETATION DES NORMES IFRS (« IFRS IC ») RELATIVE A L'ATTRIBUTION DES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI AUX PERIODES DE SERVICE. 13
3.3. BILAN RETRAITE POUR PRISE EN COMPTE DE LA DECISION DU COMITE DES NORMES IFRS (« IFRS IC ») 15
3.4. ARRETE DES COMPTES CONSOLIDES 16
3.5. METHODE DE CONSOLIDATION 16
3.6. INFORMATION SECTORIELLE 16
3.7. GOODWILL 16
3.8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 17
3.8.1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé *17*
3.8.2. Autres immobilisations incorporelles *17*
3.9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 18
3.10. INSTRUMENTS FINANCIERS 18
3.10.1. Actifs financiers non dérivés *18*
3.10.2. Passifs financiers non dérivés *19*
3.10.3. Instruments financiers dérivés *19*
3.11. STOCKS 19
3.12. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS 19
3.13. COMPTABILISATION DES IMPOTS SUR LES BENEFICES 20
3.14. CAPITAUX PROPRES 20
3.15. CHARGES D'INTERETS 20
3.16. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES 20
3.17. ENGAGEMENTS SOCIAUX A PRESTATIONS DEFINIES 20
3.18. RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES 21
3.19. ELEMENTS FINANCIERS EN PRODUITS ET EN CHARGES 22
3.20. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS 22
3.21. NORMES ET INTERPRETATIONS NON ENCORE EN VIGUEUR 22

4. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE **24**

4.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION 24
4.1.1. Participations dans les sociétés mises en équivalence *24*
4.1.2. Les titres de participation non consolidés *25*
4.2. CHIFFRE D'AFFAIRES 25
4.3. ACHATS ET CHARGES EXTERNES 26
4.4. CHARGES DE PERSONNEL 26
4.5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES 27
4.6. IMPOTS ET TAXES 27
4.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 28
4.8. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS 28
4.9. IMPOTS SUR LES BENEFICES 29

4.10. RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES 29
4.11. GOODWILL 30
4.12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 30
4.13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 32
4.14. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS 33
4.14.1. Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables 33
4.14.2. Instruments dérivés 34
4.14.3. Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants 35
4.15. CLIENTS ET AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION 35
4.16. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE 36
4.17. CAPITAL ET PRIMES D'EMISSION 36
4.18. PROVISIONS 36
4.19. ENGAGEMENTS SOCIAUX DIFFERES 38
4.19.1. Régimes post-emploi à prestations définies 38
4.19.2. Autres avantages long-terme 39
4.20. PASSIFS FINANCIERS PAR CATEGORIES COMPTABLES 40
4.21. FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES 41
4.22. PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN 41
4.23. GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES 42
4.23.1. Risques de marché 42
4.23.2. Risques de crédit 43
4.23.3. Risques de liquidité 44
4.24. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES 45
4.25. INFORMATION SECTORIELLE 45
4.26. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 46
4.27. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 46

ETATS DE SYNTHESE

1. ETAT DU RESULTAT NET

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	31-déc.-22	31-déc.-21
Produits opérationnels		**2 047 631**	**1 890 890**
Chiffre d'affaires	4.2	2 013 630	1 868 485
dont chiffre d'affaires hors construction		*1 861 654*	1 685 084
dont chiffre d'affaires construction	3.18	*151 976*	183 401
Autres produits	4.5	34 000	22 406
Charges opérationnelles		**(1 101 111)**	**(1 109 437)**
Achats et charges externes	4.3	(262 165)	(283 002)
dont charges de construction	3.18	(151 976)	(183 401)
Charges de personnel	4.4	(173 695)	(169 870)
Autres charges	4.5	11 736	(4 724)
Impôts et taxes	4.6	(223 923)	(201 116)
Dotations aux amortissements et provisions	4.7	(453 064)	(450 724)
Bénéfice opérationnel		**946 519**	**781 453**
Charges d'intérêts	4.8	(140 372)	(232 138)
Autres charges financières	4.8	(129 792)	(22 770)
Produits financiers	4.8	2 082	181 347
Bénéfice avant impôt		**678 437**	**707 892**
Impôt sur les résultats	4.9	(173 705)	(158 085)
Quote-part du résultat net des mises en équivalence	4.1	181	(22 661)
Bénéfice de l'exercice		**504 913**	**527 147**
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		41	30
Dont part attribuable aux propriétaires de la société mère		**504 872**	**527 118**

Résultat par action *(en euros)*	4.10	0,53	0,51
Nombre moyen pondéré d'actions		959 358 743	1 040 267 743
Résultat dilué par action *(en euros)*		0,53	0,51
Nombre moyen pondéré d'actions		959 358 743	1 040 267 743

Etat du résultat global :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Bénéfice de l'exercice	**504 913**	**527 147**
Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies	6 729	2 276
Effet impôts	(1 738)	(1 500)
Sous-total des éléments ne pouvant pas être ultérieurement reclassés en résultat	***4 991***	***776***
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	34 311	
Recyclage par résultat de la soulte payée suite résiliation des swaps de couverture mis en place lors de l'acquisition du groupe Sanef par HIT	27 919	16 752
Recyclage par résultat de la soulte suite résiliation swaps de couverture mis en place lors de l'opération de refinancement (liability management) en 2014, amorti à partir de 2018	1 157	1 157
Effet impôts	(16 373)	(5 088)
Sous-total des éléments pouvant être ultérieurement reclassés en résultat	***47 014***	***12 821***
Total des autres éléments du résultat global	**52 005**	**13 597**
Résultat global de l'exercice	**556 918**	**540 744**
Part attribuable aux propriétaires de la maison-mère	556 877	540 715
Participations ne donnant pas le contrôle	41	30

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

1.1 Information sur la société Mère HIT

La société HIT a été constituée le 2 novembre 2005, en vue de se porter acquéreur des titres de Sanef, dans le cadre de l'appel d'offres lancé par le gouvernement français pour la cession de ses participations dans trois sociétés concessionnaires d'autoroutes.

HIT a été retenu et a acquis la participation de l'Etat français le 3 février 2006. Elle a ensuite lancé une garantie de cours puis une offre publique de retrait obligatoire, lui permettant, à l'issue de ces différentes opérations, d'être l'actionnaire unique de Sanef.

Elle a comme actionnaire majoritaire le groupe Abertis dont le siège est en Espagne à Madrid. Les comptes consolidés de HIT sont inclus dans les comptes consolidés d'Abertis.

HIT ne détient pas d'autres titres en direct que ceux de la société Sanef.

Le siège social de la société HIT est situé 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

1.2 Information sur le sous-groupe Sanef

Le groupe Sanef est titulaire de deux concessions lui ayant été attribuées par l'Etat, portant sur la construction et l'exploitation de 1 785 km d'autoroutes, ouvrages et installations annexes, dont 1 406 km pour Sanef et 379 km pour SAPN. Suite à la mise en service de la section d'A16 entre L'Isle-Adam et La Francilienne, intervenue en novembre 2019, le réseau en service du groupe Sanef a augmenté de 8 km. Le réseau en service du groupe est de 1 781 km au 31 décembre 2022.

Depuis la signature avec l'Etat en 2010 d'un engagement d'investissements pour le développement durable, les termes des contrats de concession de Sanef et Sapn étaient fixés au 31 décembre 2029.

Le Gouvernement français a signé avec les principaux concessionnaires autoroutiers un plan de relance autoroutier d'un total de 3,2 milliards d'euros pour l'ensemble du secteur en 2015. Ce plan de relance s'inscrit dans le cadre de négociations achevées en avril 2015 par la conclusion d'un Protocole d'accord entre l'Etat et les groupes Vinci, APRR-AREA et Sanef (et Sapn).

Le protocole établit la volonté commune de l'Etat et des SCA de poursuivre durablement la relation contractuelle et de l'aménager sur la base des principes suivants :

1. Développement de l'investissement dans le domaine des infrastructures :
   - i) Investissements directs via le Plan de Relance :
     - a) Pour Sanef, le Plan de Relance représente un plan d'investissements de 330 M€ environ et une extension de durée de la concession de 2 ans.
     - b) Pour Sapn, le Plan de Relance représente un plan d'investissements de 260 M€ et une extension de durée de la concession de 3 ans et 8 mois.
   - ii) Investissements indirects via :

a) Le versement des SCA à l'AFITF d'une Contribution Volontaire Exceptionnelle (« CVE »). La CVE, d'un montant de 60 millions d'euros par an, sera versée par l'ensemble des SCA signataires de l'accord jusqu'à la fin de concession de chaque société. La quote-part du Groupe Sanef (Sanef et Sapn) représente 17 % du montant total de la CVE.

b) La création par Vinci, APRR et les actionnaires de Sanef d'un Fonds de Modernisation Ecologique des Transports (« FMET ») de 200 millions d'euros. La contribution des actionnaires du groupe Sanef étant de 50 millions d'euros.

2. Stabilisation de la relation contractuelle avec Sanef et Sapn et de l'équilibre économique des concessions :

   i) Mise en place d'une clause dite de « stabilité fiscale » par modification de l'article 32

   ii) Mise en œuvre d'une mesure de plafonnement de la rentabilité des concessions : retranscrite par la modification de l'article 36 des contrats de concession Sanef et Sapn.

3. Compensation de la hausse de la redevance domaniale de 2013 par une hausse additionnelle des tarifs de péage de 2016 à 2018 inclus et compensation du gel des tarifs en 2015 par une hausse additionnelle des tarifs de péage de 2019 à 2023 inclus.

4. Renforcement de la politique commerciale des SCA en matière de développement durable (favorisant notamment le covoiturage, les véhicules écologiques et les jeunes et/ou étudiants).

5. Création d'une autorité de régulation indépendante du secteur autoroutier : le 15 octobre 2015, l'ARAF est devenue l'ARAFER puis en 2019 l'ART (Autorité de Régulation des Transports) et prend en charge la régulation du secteur autoroutier (i.e. consultation pour les projets de modification d'un contrat de concession, ou de tout autre contrat, lorsqu'ils ont une incidence sur les tarifs de péage ou sur la durée de laconcession).

Le Décret n° 2015-1046 du 21 août 2015 approuvant des avenants aux conventions passées entre l'Etat et Sanef et entre l'Etat et Sapn a été publié le 23 août 2015 au Journal Officiel.

Les contrats de concession sont ainsi portés pour Sanef à échéance 31 décembre 2031 et pour Sapn à échéance 31 août 2033.

Les conventions de concession principales, analogues pour les deux sociétés, et les cahiers des charges annexés constituent les instruments fondamentaux définissant les relations entre l'Etat concédant et les deux sociétés concessionnaires. Ces documents régissent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée de la concession et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives d'exploitation figurent notamment :

- L'obligation de maintenir en bon état l'ensemble des ouvrages et d'assurer la continuité de la circulation dans de bonnes conditions de sécurité et de commodité ;

- Les dispositions fixant les taux de péages et les règles d'évolution ;

- Les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des règlementations techniques et fiscales applicables aux sociétés d'autoroutes : si une telle évolution était susceptible de remettre en cause gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et les sociétés concessionnaires arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager ;

- Les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à l'expiration du contrat ;

- Les conditions de retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs ;

- La faculté pour l'Etat de racheter les contrats de concessions pour motif d'intérêt général.

Dans le cadre du processus de privatisation du groupe Sanef, l'Etat français a procédé à des ajustements des contrats de concession au moyen d'avenants qui ont été approuvés par les Conseils d'Administration de Sanef et de Sapn, respectivement les 27 avril et 4 mai 2006.

Des négociations sur un nouveau contrat de plan, le Plan d'Investissement Autoroutier (PIA), ont été initiées à l'automne 2016. L'avis de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières relatif au PIA est intervenu en juin 2017.

Des discussions entre le Groupe Sanef et les services de l'Etat ont repris en décembre 2017 suite à la modification d'une partie du plan. Les projets d'avenants aux contrats de concession qui intègreront les investissements du PIA et les augmentations tarifaires dans les contrats de concessions de Sanef et SAPN ont été instruits par le Conseil d'Etat au cours du premier semestre de 2018.

Le PIA prévoit la création ou la modification de quatre échangeurs, la création de places de covoiturage et des programmes de protection de l'environnement. Le PIA représente un investissement de 122 millions d'euros pour le Groupe Sanef qui a été compensé par des augmentations de péage supplémentaires entre 2019 et 2021. Le PIA a fait aussi l'objet d'un cofinancement par certaines collectivités locales.

Le Plan d'investissement autoroutier (PIA) a été publié au Journal Officiel le 30 aout 2018 après avoir reçu un avis favorable du Conseil d'Etat.

Le 21 décembre 2021 le décret n°2021-1726 a été signé, approuvant le douzième avenant à la convention de concession de SAPN, il a été publié le 22 décembre 2021 au Journal Officiel.
Cet avenant prévoit le déploiement d'un dispositif de péage en flux libre sur les axes A13 et A14. Le montant de cette opération s'élève à 122,1 M€ (valeur juillet 2018).

Le siège social de la société Sanef est situé 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

2. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le trafic cumulé est en hausse par rapport à la même période de 2021 soit +10,7% , l'année écoulée n'a pas été impactée par des mesures de restriction de circulation, néanmoins le trafic n'a toujours pas rattrapé son niveau de 2019 et se situe à -0,6% par rapport à décembre 2019.
Dans ces conditions le chiffre d'affaires péage se situe à 1 763 millions d'euros soit une évolution de +168 millions d'euros par rapport à fin décembre 2021 et le résultat d'exploitation est en amélioration de 165 millions d'euros comparé à l'année 2021.

Enjeux Environnementaux :

Le Groupe HIT est attentif à limiter les impacts sur l'environnement de ses opérations mais aussi de l'utilisation des autoroutes par ses clients. C'est pourquoi le groupe travaille à comprendre ces impacts (émissions de gaz à effet de serre, impacts sur le cycle de l'eau, sur les nuisances sonores, sur la biodiversité…) et les quantifier d'une façon juste et opérationnelle.
Les émissions de gaz à effet de serre liées à la circulation de nos clients sur nos autoroutes représentent le premier enjeu. C'est pourquoi le groupe HIT a équipé en 2022 la plupart de ses aires de service de stations de recharge de véhicules électriques avec des bornes de recharge en grand nombre et de puissances supérieures à 150kW. L'équipement des dernières aires sera complété au tout début 2023. Cet équipement permet d'espérer atteindre à horizon 2030, une réduction de 25% des émissions de nos clients VL (Véhicules Légers).
Pour accompagner ce projet, le groupe a décidé de passer sa flotte VL progressivement au 100% électrique. Tous les renouvellements de véhicules légers depuis 2022 sont réalisés avec des véhicules 100% électriques.
L'objectif est d'atteindre une flotte 100% électrique en 2026 pour les véhicules de fonction et en 2030 pour l'ensemble de la flotte (VL et VUL).
En parallèle, le groupe va équiper en 2023 l'intégralité de ses sites en bornes de recharge à destination des véhicules de l'entreprise et de ceux de ses salariés.
Le groupe étudie également les différentes pistes de décarbonation pour les poids lourds, mais aussi toutes les pistes qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre de nos opérations (augmentation du taux de recyclage des chaussées, pilotage énergétique des bâtiments, remplacement des éclairages dans les tunnels…).

Dans l'établissement de ses états financiers, le groupe a pris en compte les effets des enjeux climatiques applicables. Elle n'a pas identifié d'impact comptable significatif à ce stade.

3. METHODES COMPTABLES

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'exercice 2022 du Groupe HIT ont été établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2022.

Les textes publiés par l'IASB et non adoptés au niveau européen ne sont pas applicables au groupe.

Ils sont établis selon le principe des coûts historiques, sauf exception indiquée ci-après. L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de faire des choix sur la manière d'appliquer les normes à certaines opérations.

Les normes et interprétations applicables à compter de l'exercice 2022 ont été les suivantes :

- Amendements à IFRS 3 « Références au cadre conceptuel », applicable au 1er janvier 2022,
- Amendement à IAS 37 « Contrats déficitaires - Coûts d'exécution d'un contrat », applicable au 1er janvier 2022,
- Amendements à IAS 16 « Revenus pré-utilisation d'un actif corporel », applicable au 1er janvier 2022,
- Améliorations annuelles « Cycle 2018-2020 », applicable au 1er janvier 2022.

Ces amendements n'ont pas d'impact matériel sur les états financiers consolidés du groupe.

Le groupe n'a pas anticipé dans ses états financiers annuels les normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2022.

Estimations et jugements :

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les principales estimations effectuées par le groupe portent sur l'évaluation des actifs incorporels du domaine concédé, dans la perspective d'une dépréciation éventuelle, sur les durées d'amortissement des immobilisations renouvelables, sur les provisions et notamment les provisions pour remise en état des infrastructures, et sur des dépréciations de créances et la juste valeur des dérivés.

3.2. Changement de méthode comptable : Application des décisions du comité d'interprétation des normes IFRS (« IFRS IC ») relative à l'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de service.

Présentation du changement de méthode comptable :

La décision du comité d'interprétation des normes IFRS (« IFRS IC ») adoptée en 2021 et relative à l'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de service, dans le cadre de l'application d'IAS 19, est appliquée par le Groupe Sanef à compter de l'exercice 2022.

Ce changement de méthode comptable est appliqué rétrospectivement, se traduisant par une baisse des engagements d'indemnités de fin de carrière.

Les chiffres comparatifs à fin décembre 2022 et le bilan d'ouverture au 1er janvier 2022 ont été retraités comme si cette décision d'IFRS IC avait toujours été en vigueur (voir tableau en note 3.3).

La première application de cette décision d'IFRS IC a généré des incidences concernant les engagements d'indemnités de fin de carrière des entités Sanef, Sapn et SE BPNL, eu égard à leurs caractéristiques et modalités conventionnelles :

- L'attribution de droits est conditionnée par la présence dans l'entreprise au moment du départ en retraite (avec perte de tout droit en cas de départ anticipé),
- Les droits dépendent de l'ancienneté, mais sont plafonnés à partir d'un certain nombre d'années d'ancienneté, le plafond intervenant, au moins pour certains salariés, largement avant le départ à la retraite.

Jusqu'alors, le coût estimé de l'engagement était réparti de manière linéaire sur l'ensemble de la carrière du salarié, à partir de la date d'embauche. L'application de la décision d'IFRS IC conduit à répartir désormais le coût estimé de l'engagement uniquement sur la période précédant l'âge de départ à la retraite permettant d'atteindre le plafond des droits à indemnité.

3.3. Bilan retraité pour prise en compte de la décision du comité des normes IFRS (« IFRS IC »)

ACTIF (en milliers d'euros	**Ouverture 1/1/22 avec ancienne méthode de calcul**	**Transition du nouveau calcul**	**1er janvier 2022 retraité**
Goodwill	2 820 166		2 820 166
Immobilisations incorporelles	4 116 396		4 116 396
Immobilisations corporelles	183 108		183 108
Titres des sociétés mises en équivalence	1 132		1 132
Actifs financiers non courants	3 330		3 330
Total actifs non courants	**7 124 133**		**7 124 133**
Stocks	4 927		4 927
Clients et autres débiteurs	211 323		211 323
Actifs financiers courants	-28		-28
Trésorerie et équivalents de trésorerie	396 174		396 174
Total actifs courants	**612 396**		**612 396**
TOTAL DE L'ACTIF	**7 736 529**		**7 736 529**

PASSIF (en milliers d'euros)	**Ouverture 1/1/22 avec ancienne méthode de calcul**	**Transition du nouveau calcul**	**1er janvier 2022 retraité**
Capital	1 040 268		1 040 268
Réserves consolidées et résultat	355 658	6 795	362 453
Capitaux propres part du groupe	**1 395 925**	**6 795**	**1 402 721**
Participations ne donnant pas le contrôle	**266**		**266**
Total capitaux propres	**1 396 191**	**6 795**	**1 402 986**
Provisions non courantes	386 730		386 730
Engagements sociaux différés	58 755	-9 162	49 593
Dettes financières non courantes	5 086 500		5 086 500
Provision pour impôts différés	133 145	2 367	135 511
Total dettes non courantes	**5 665 130**	**-6 795**	**5 658 335**
Provisions courantes	42 631		42 631
Dettes financières courantes	349 443		349 443
Fournisseurs et autres créditeurs	279 967		279 967
Dette d'impôt exigible	3 167		3 167
Total dettes courantes	**675 208**		**675 208**
TOTAL DU PASSIF	**7 736 529**	**0**	**7 736 529**

3.4. Arrêté des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe HIT ont été arrêtés le 1er mars 2023 par son Président.

3.5. Méthode de consolidation

Les états financiers incluent les états financiers de HIT et des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère.

Les filiales sont consolidées lorsque le groupe en détient le contrôle. La notion de contrôle est établie si les éléments suivants sont réunis :

- HIT directement ou indirectement dispose de droits lui permettant de prendre les décisions d'ordre financier et opérationnel, de manière à obtenir des avantages de l'entité ;
- HIT est exposé aux rendements variables de l'entité ; et
- HIT a la capacité d'agir sur ces rendements variables.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres. La part des actionnaires minoritaires dans les résultats est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les entités sont comptabilisées par mise en équivalence lorsque le groupe y exerce une influence notable. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage des droits de vote est supérieur à 20 %. En l'absence d'une telle détention, d'autres éléments d'appréciation, tels que la participation du groupe au conseil d'administration de l'entité, sont à prendre en compte dans l'analyse de l'influence notable.

Les sociétés nouvellement acquises sont comptabilisées à partir de la date effective de prise de contrôle. Leurs actifs et passifs sont évalués à cette date selon la méthode de l'acquisition.

Les comptes consolidés du groupe sont présentés en milliers d'euros.

3.6. Information sectorielle

Le groupe n'est pas astreint à l'information sectorielle telle que définie dans IFRS 8 « Information sectorielle ». Cependant quelques indicateurs présentant séparément les concessions, les autres activités (essentiellement la télématique) et la holding sont présentés en note 4.25.

3.7. Goodwill

Le goodwill représente la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant par le contrôle, minorée du montant net comptabilisée au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Les goodwills ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Un test de dépréciation est effectué dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, qui correspondent

aux ensembles d'actifs les plus petits générant des flux de trésorerie autonomes par rapport aux flux du groupe dans son ensemble

3.8. Immobilisations incorporelles

3.8.1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Conformément à IFRIC 12, les immobilisations incorporelles du domaine concédé représentent le droit d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, et de facturer l'utilisateur du service public. Ces infrastructures devront être restituées gratuitement à l'Etat à l'échéance du contrat de concession.

La concession s'étend à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, l'entretien et exploitation de l'autoroute et ses annexes, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et autres au service des usagers ou réalisés en vue d'améliorer l'exploitation. Il peut s'agir d'immobilisations correspondant à la construction initiale ou à des immobilisations complémentaires sur autoroutes en service.

Les immobilisations concédées sont initialement entrées au bilan sur la base de la juste valeur des prestations de construction ou d'amélioration des infrastructures, en contrepartie de la constatation d'un chiffre d'affaires au titre des prestations rendues à l'Etat concédant. En pratique, cette juste valeur est égale au coût de revient des constructions confiées à des tiers et comptabilisées en autres charges externes. Les immobilisations incorporelles du domaine concédé sont amorties sur la durée du contrat de concession (expirant en décembre 2031 pour Sanef et août 2033 pour Sapn, les principales concessions du groupe) selon un rythme reflétant la consommation des avantages économiques attendus du droit incorporel concédé (linéairement sur les concessions « matures », selon les prévisions de trafic pour les concessions « nouvelles »).

L'accord entre le gouvernement français et les Sociétés Sanef et Sapn étant finalisé (voir note 1.2 - Informations sur le sous-groupe Sanef), il a été décidé de comptabiliser en immobilisation incorporelle des concessions la CVE (Contribution Volontaire Exceptionnelle) par application de la norme IFRIC 12, la CVE étant considérée comme un droit complémentaire d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, avec une contrepartie en provision au passif.

3.8.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées notamment par les logiciels acquis par le groupe.
Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 5 ans en fonction de leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont actuellement pour l'essentiel intégralement inscrits dans l'Etat du résultat global de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus dans la mesure où ces frais ne remplissent pas les conditions pour être immobilisés.

3.9. Immobilisations corporelles

Suite à l'application d'IFRIC 12, seules les immobilisations corporelles « renouvelables » non contrôlées par le concédant comme le matériel de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, ainsi que les matériels informatiques, de transport, les matériels et outillages) restent des immobilisations corporelles dans les états financiers du groupe HIT et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Durées d'utilité	Nombre d'années
Matériels et outillages	5 à 8 ans
Matériels informatiques	3
Matériels de transport	5
Agencement et installations	8

Suite à l'application d'IFRS 16, les contrats de location sont enregistrés comme un actif corporel représentant le droit d'utilisation du bien loué et sont amortis sur la durée de location IFRS 16 retenue. La norme IFRS 16 met en place un modèle de comptabilisation unique pour les preneurs des contrats de location. A ce titre, tous les contrats sont inscrits au bilan, avec une dette correspondant à l'obligation de payer les loyers et un actif représentant le droit d'utilisation du bien loué. Au compte de résultat, sont enregistrés l'amortissement du droit d'utilisation et les intérêts de la dette de loyer.

Les contrats éligibles à IFRS16 concernent des locations de véhicules (longue durée) et un contrat de location de bureau du siège du Groupe.

3.10. Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers.

3.10.1. Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers comprennent, selon le modèle:

- Des titres de participation non consolidés qualifiés d'actifs représentatifs d'instruments de capitaux propres ;
- des actifs financiers détenus afin d'encaisser des flux de trésorerie contractuels (prêts et créances d'exploitation) ;
- des autres actifs financiers détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques ci-dessus (dont la trésorerie et les équivalents de trésorerie).

Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, les prêts et créances sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) diminué du montant des pertes de valeur.

Les titres de participation non consolidés qualifiés d'actifs représentatifs d'instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par résultat.

Les autres actifs financiers détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques évoqués ci-dessus (dont la trésorerie et les équivalents de trésorerie) sont évalués à la juste valeur par résultat. Les gains et pertes de ces actifs, correspondant aux intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou

moins-values de cession, sont traités en coût de l'endettement financier ou en autres produits et charges financiers selon la nature des actifs concernés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, évalués à la juste valeur par compte de résultat, comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à court terme (inférieurs à 3 mois) à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM à très brève échéance et ne présentant pas de risques significatifs de perte de valeur.

3.10.2. Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres dettes liées à l'exploitation.

A l'exception des passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur minorée des coûts de transaction et sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui conduit à un amortissement actuariel des coûts de transaction directement rattachables à l'émission du passif financier.

3.10.3. Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

Les instruments dérivés mis en place en conformité avec la politique de gestion de risque de taux du groupe mais ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, ou pour lesquels le groupe n'a pas choisi la comptabilité de couverture, sont comptabilisés au bilan à la juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat.

Lorsqu'ils remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de juste valeur, la variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La variation de juste valeur de sens inverse de la position couverte, liée au risque couvert, donne lieu à un enregistrement en résultat en contrepartie de l'ajustement de la valeur au bilan de cette position. Compte tenu des caractéristiques des dérivés mis en place par le groupe, l'incidence de ce mode de comptabilisation est non significative pour le compte de résultat.

La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et qui affecterait le résultat net présenté. Lorsque des instruments dérivés remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie, leur variation de juste valeur est enregistrée directement en autres éléments du résultat global pour la partie efficace et en résultat pour la part inefficace de la variation.

3.11. Stocks

Les stocks se composent du carburant et du sel. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet de dépréciations lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au coût.

3.12. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement reconnues à leur prix de transaction, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti.

Une dépréciation des créances clients est constituée pour tenir compte des pertes attendues à maturité.

3.13. Comptabilisation des impôts sur les bénéfices

Les impôts comprennent les impôts sur les bénéfices exigibles et les impôts différés.

Les créances et les dettes d'impôt exigible nées au cours de l'exercice sont classées en actifs et passifs courants.

Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôts attendus au moment du dénouement des différences temporaires, dans la mesure où ces taux sont votés ou quasi voté à la clôture de l'exercice.
Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés qu'en fonction de leur probabilité de récupération future. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, lorsqu'ils concernent les entités du groupe d'intégration fiscale. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils figurent au bilan dans les actifs et passifs non courants.

3.14. Capitaux propres

Les coûts directement imputables aux augmentations de capital sont portés en déduction des primes d'émission.

Les distributions de dividendes aux actionnaires de HIT sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du groupe à la date d'approbation des dividendes par les actionnaires.

3.15. Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts supportées pendant la période de construction des ouvrages concédés sont incluses dans le coût de construction des ouvrages.

3.16. Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers provenant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions non courantes correspondent principalement aux obligations contractuelles de maintenance, de remise en état des infrastructures concédées (à l'exclusion de tout élément d'amélioration) ainsi que la CVE. Ces provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation des dépenses futures de renouvellement des couches de roulement des chaussées et de maintien en l'état des ouvrages d'art et sont constituées au fur et à mesure de l'usage des infrastructures. La provision pour la CVE est constituée des paiements futurs prévisionnels. Ces provisions sont actualisées sur la base d'un taux représentatif de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation des provisions à long terme est constaté en « autres charges financières ».

3.17. Engagements sociaux à prestations définies

Les salariés du sous-groupe Sanef bénéficient d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées au moment du départ à la retraite à condition que le salarié soit encore en fonction dans le groupe à cette date. Par ailleurs, le personnel retraité avant 2017 de la filiale SAPN bénéficie d'une prise en charge partielle de son régime complémentaire de prévoyance.

En matière d'autres avantages long terme payés avant le départ à la retraite, le groupe verse des gratifications au titre de l'attribution des médailles d'honneur du travail.

Ces engagements sont comptabilisés au bilan et évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en estimant les salaires qui serviront de base au calcul des prestations. Les charges comptabilisées au cours d'un exercice comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice présentés en charges de personnel et le coût financier correspondant à la désactualisation de la dette actuarielle classée en charges financières ; sur ce coût financier sont imputés les rendements attendus des actifs de couverture.

La réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies résultant de l'évaluation des engagements post-emploi est comptabilisée en « autres éléments du résultat global ». Les écarts actuariels générés sur les autres avantages long terme sont comptabilisés immédiatement en résultat.

3.18. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provient essentiellement de l'activité péages et est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations correspondantes.

Conformément à l'interprétation IFRIC 12, le groupe comptabilise en chiffre d'affaires « Construction » les produits (et les charges en « achats et charges externes) relatifs aux prestations rendues au concédant au titre des travaux de construction ou d'amélioration des ouvrages concédés, en contrepartie de la constatation d'un actif incorporel reçu (voir note 3.8). Ce chiffre d'affaires est reconnu selon la norme IFRS 15 en fonction du degré d'avancement des travaux.

Le chiffre d'affaires de prestations de service relatif à des contrats long terme réalisé par le groupe est constaté selon la norme IFRS 15 **«** Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » en fonction du degré d'avancement des prestations.

Avant de comptabiliser le chiffre d'affaires, la norme impose d'identifier un contrat ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans le contrat. Le nombre d'obligations de performance dépend des types de contrats et activités. La plupart des contrats du groupe ne comprennent qu'une seule obligation de performance.

Le principe fondamental d'IFRS 15 est que la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de contrats avec les clients doit traduire :

- d'une part, le rythme de réalisation des obligations de performance correspondant au transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service ;
- et d'autre part, le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en rémunération des activités réalisées.

L'analyse de la notion de transfert de contrôle d'un bien ou d'un service est déterminante, ce transfert conditionnant la reconnaissance de chiffre d'affaires. Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service peut s'effectuer en continu (comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) ou à une date précise (comptabilisation à l'achèvement).

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession suit les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 " Accords de concession de services » et comprennent :

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés et les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et de parcs de stationnement ; et
- d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IFRS 15.

3.19. Eléments financiers en produits et en charges

Les charges d'intérêt incluent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti au taux effectif.

Le résultat sur dérivé de couverture inclut les variations de juste valeur et les flux échangés.

Les autres produits et charges financiers incluent les revenus des prêts et créances calculés selon la méthode du coût amorti au taux effectif, les gains sur les placements de trésorerie et équivalents de trésorerie, les pertes de valeur sur actifs financiers, les dividendes et les résultats de change.

3.20. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.
La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, collars…) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers qui s'appuient sur les conditions de marché existantes à la date de clôture.

Les techniques de valorisations, relevant toutes du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 7, retenues pour la détermination des justes valeurs des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

- Les swaps de taux sont valorisés selon la méthode d'actualisation des cash-flows futurs contractuels.
- La valorisation des produits optionnels est opérée à partir de modèles de valorisation (type Black & Scholes) utilisant des cotations publiées sur un marché actif et / ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.
- Les instruments dérivés de change et de taux ont été évalués par actualisation du différentiel de flux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts cotés est la valeur de marché à la date de clôture alors que la juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels, emprunt par emprunt, à un taux correspondant au taux auquel le groupe HIT contracterait en fin d'exercice des emprunts similaires.
Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le groupe HIT.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution du risque de crédit du groupe HIT.

3.21. Normes et interprétations non encore en vigueur

Les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 ne sont pas appliquées par anticipation dans ces états financiers :

- Amendement à IAS 1 « Information à fournir sur les principes et méthodes comptables », applicable au 1er janvier 2023,

- Amendement à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable », applicable au 1er janvier 2023,
- Amendement à IAS 12 « Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction », applicable au 1er janvier 2023,
- IFRS 17, Contrats d'assurance (05/17), avec Amendements (06/20), applicable au 1er janvier 2023,
- Amendement IFRS 17 « Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 », applicable au 1er janvier 2023.

L'incidence de l'application de ces normes et interprétations dans le groupe n'est pas connue à ce jour.

4. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE

4.1. Périmètre de consolidation

Le groupe HIT est composé de la société mère HIT et des filiales suivantes :

Sociétés	Activité	Méthode de consolidation
Sanef	Concession autoroutière	Consolidée
Sapn	Concession autoroutière	Consolidée
Bip&Go	Distribution (Télématique)	Consolidée
SE BPNL	Exploitation d'autoroutes	Consolidée
Léonord Exploitation	Exploitation d'autoroutes	Consolidée
Léonord	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Routalis	Exploitation d'autoroutes	Mise en équivalence
Sanef 107.7	Radio	Consolidée

Il n'y a pas d'évolution du périmètre de consolidation entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021.

4.1.1. Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les principaux agrégats financiers des sociétés mises en équivalence sont :

2022 (en milliers d'euros)	**ROUTALIS**	**LEONORD**
Quote-part de capital détenue	*30,00%*	*35,00%*
devise	*Euro*	*Euro*
Actifs	1 373	78 958
Passifs hors capitaux propres	900	78 079
Capitaux propres	473	879
Chiffre d'affaires	2 984	20 071
Bénéfice (perte) opérationnel	397	1 303
Bénéfice (perte) avant impôt	404	252
Bénéfice (perte) de l'exercice	429	149

2021 (en milliers d'euros)	**ROUTALIS**	**LEONORD**
Quote-part de capital détenue	*30,00%*	*35,00%*
devise	*Euro*	*Euro*
Actifs	5 167	109 361
Passifs hors capitaux propres	2 602	108 640
Capitaux propres	2 565	721
Chiffre d'affaires	5 971	18 089
Bénéfice (perte) opérationnel	468	1 459
Bénéfice (perte) avant impôt	3 691	306
Bénéfice (perte) de l'exercice	2 521	175

4.1.2. Les titres de participation non consolidés :

(en milliers d'euros)	**Quote-part capital détenue au 31 décembre 2022**	**Valeur comptable nette**	
		31-déc.-22	**31-déc.-21**
- Centaure Pas de Calais	34,00	259	259
- Centaure Paris Normandie	49,00	343	343
- Centaure Grand-est	14,44	131	131
- Autoroutes Trafic SNC	20,63	72	72
Total titres de participation non consolidés		**805**	**805**

Les titres de participation comprennent des filiales contrôlées qui ne sont pas consolidées, mais dont la consolidation aurait un impact immatériel.

4.2. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2022**	**31 décembre 2021**
Péages	1 762 805	1 595 250
Abonnements et prestations télématiques	*29 664*	*26 119*
Redevances des installations commerciales	*40 186*	*34 670*
Services télécom	*7 767*	*7 933*
Prestations d'ingénierie et autres	*21 233*	*21 112*
Chiffre d'affaires hors péages	**98 849**	**89 834**
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	**151 976**	**183 401**
Chiffre d'affaires	**2 013 630**	**1 868 485**

Les ventes d'abonnement et de services télématiques comprennent la facturation des frais de gestion sur abonnement.

Les redevances des installations commerciales sont versées par les tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

Les services télécom correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunications.

Les prestations d'ingénierie et divers comprennent les ventes de carburants, les divers services réalisés sur le réseau ou à proximité immédiate et les prestations des filiales hors concession autoroutière.

4.3. Achats et charges externes

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2022**	**31 décembre 2021**
Maintenance des infrastructures	(10 926)	(10 490)
Entretiens et réparations	(29 938)	(30 030)
Consommations et charges liées aux opérations	(21 895)	(21 141)
Autres achats et charges externes	(47 429)	(37 941)
Dépenses de construction sur travaux confiés à des tiers	(151 976)	(183 401)
Achats et charges externes	**(262 165)**	**(283 002)**

4.4. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2022**	**31 décembre 2021**
Rémunération du personnel	(100 063)	(98 822)
Charges sociales	(44 436)	(45 181)
Intéressement	(5 381)	(6 449)
Participation des salariés	(17 838)	(14 497)
Autres charges de personnel	(3 257)	(2 492)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(2 720)	(2 429)
Charges de personnel	**(173 695)**	**(169 870)**

4.5. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2022**	**31 décembre 2021**
Remboursement dégâts accidents	8 234	7 658
Subventions d'exploitation	190	177
Autres produits divers	25 576	14 571
Autres produits	**34 000**	**22 406**
Charges diverses	503	560
Dotations nettes aux provisions	11 232	(5 284)
Autres charges	**11 736**	**(4 724)**

Les autres produits divers en 2022 incluent les produits de Leonord Exploitation provenant du contrat d'exploitation du périphérique Nord de Lyon (voir note 4.1).

4.6. Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2022**	**31 décembre 2021**
Taxe d'aménagement du territoire	(114 606)	(101 430)
Contribution économique territoriale	(34 901)	(30 759)
Redevance domaniale	(64 782)	(59 681)
Autres impôts et taxes	(9 633)	(9 245)
Impôts et taxes	**(223 923)**	**(201 116)**

La taxe d'aménagement du territoire est un impôt calculé en fonction du nombre de kilomètres payants parcourus sur l'ensemble du réseau au cours de l'année. Elle est versée mensuellement et fait l'objet d'une régularisation en fin d'année. Le tarif de base de la taxe d'aménagement du territoire applicable est de 7,50 € par millier de kilomètres parcourus au 1er janvier 2022 (7,36 € par milliers de kilomètres parcourus au 1er janvier 2021).

La redevance domaniale ou redevance annuelle pour occupation du domaine public, instituée par l'article 1 du décret n°97-606 du 31 mai 1997 (codifié à l'article R.122-27 du Code de la voirie routière), est assimilable à une taxe calculée en fonction du chiffre d'affaires du concessionnaire au titre de son activité de concessionnaire d'autoroutes sur le domaine public national et du nombre de kilomètres de voies exploitées au 31 décembre de l'année précédente. Elle est payée en juillet de chaque année pour la période du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante. Cette obligation n'existe ainsi qu'au 1er juillet de chaque année et est passée intégralement lors du 2nd semestre.

L'évolution de ce poste « impôts et taxes » est donc très directement liée à l'évolution du chiffre d'affaires, essentiellement des sociétés concessionnaires.

4.7. Dotations aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2022**	**31 décembre 2021**
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	(381 744)	(365 886)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des concessions	(38 784)	(47 701)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des autres sociétés	(97)	(209)
Total des dotations aux amortissements	**(420 625)**	**(413 796)**
Dotations nettes aux provisions sur domaine concédé	(32 439)	(36 928)
Dotations aux amortissements et provisions	**(453 064)**	**(450 724)**

4.8. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2022**	**31 décembre 2021**
Charges d'intérêts provenant de dettes évaluées au coût amorti	(140 372)	(232 138)
Total des charges d'intérêts	**(140 372)**	**(232 138)**

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2022**	**31 décembre 2021**
Autres charges financières		
Amortissement des soultes payées sur annulation de swap	(29 076)	(17 909)
Effet de la désactualisation des provisions à long terme	(13 314)	(4 861)
Indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt BNP Dexia	(84 187)	
Soulte payée	(3 216)	
Total des autres charges financières	**(129 792)**	**(22 770)**

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2022**	**31 décembre 2021**
Produits financiers		
Produits de participation	171	
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement	1 259	150
Autres produits financiers	652	181 196
Total des produits financiers	**2 082**	**181 347**

Les effets de la désactualisation des provisions long terme sont en hausse du fait du changement de taux d'actualisation de la provision IFRIC 12 passant de 0,196% à 3,106% (proche des OAT). Ce taux est apprécié par convention avec le rendement des OAT à 10 ans émises par l'État français.

Les charges d'intérêts provenant des dettes évaluées au coût amorti sont en baisse du fait du désendettement du groupe suite au remboursement anticipé de l'emprunt BNP DEXIA.

Les autres charges financières comprennent essentiellement le paiement de la prime de remboursement de l'emprunt BNP DEXIA, ainsi que la perte de 3 millions d'euros liée à la résiliation d'un swap de HIT mis en place pour figer l'indemnité de remboursement anticipé du prêt BNP-Dexia. HIT a réalisé une émission obligataire début 2022 ayant servi à la mise en place d'un prêt entre HIT et Sanef pour le remboursement anticipé de l'emprunt BNP DEXIA.

4.9. Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	**2022**	**2021**
Impôts dus sur les bénéfices et assimilés	(209 370)	(187 324)
Impôts différés	35 665	29 239
Impôts	**(173 705)**	**(158 085)**

La preuve d'impôt pour les exercices 2022 et 2021 est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)	**2022**	**2021**
Résultat net part du groupe	**504,872**	**527,118**
Charge d'impôt	173,705	158,085
A exclure : quote-part des sociétés mises en équivalence/Plus-value cession	181	158,251
Participations ne donnant pas le contrôle	41	30
Résultat avant impôt	**678,396**	**526,951**
Charge d'impôt théorique 25,83%	(175,230)	(149,707)
Charges non déductibles – différences permanentes	(1,942)	(6,234)
Différence de taux sur impôts différés	2,663	(2,190)
Crédits d'impôts et autres, provisions dont limitation de la déductibilité des intérêts	803	47
Charge d'impôt effective	**(173,705)**	**(158,085)**

La ventilation de l'impôt différé par grandes rubriques du bilan est la suivante :

	Au 31 décembre 2022		**Au 31 décembre 2021(*)**	
(en milliers d'euros)	**Assiette**	**Impôts**	**Assiette**	**Impôts**
Immobilisations corporelles et incorporelles	(764 057)	197 314	(857 990)	221 586
Provisions pour risques et charges	393 243	(100 836)	396 116	(102 295)
Endettement, instruments dérivés et autres	(82 846)	21 478	(62 815)	16 220
TOTAL	**(453 659)**	**117 956**	**(524 689)**	**135 511**

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode comptable (voir point 3.2)

Comme au 31 décembre 2021, il n'y a pas d'actif d'impôt non comptabilisé au 31 décembre 2022.

4.10. Résultat par action et dividendes

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action s'identifie au résultat de base par action.

4.11. Goodwill

Le goodwill est de 2 820 166 milliers d'euros au 31 décembre 2022 comme au 31 décembre 2021.

La différence de consolidation, entre le prix d'acquisition des titres (pour 5 324 millions d'euros) et les capitaux propres consolidés de Sanef au moment de l'acquisition (pour 1 360 millions d'euros), est de 3 964 millions d'euros.

Le test de dépréciation réalisé en 2022 (comme chaque année) n'a pas fait apparaître de perte de valeur.

Le business plan du groupe, utilisé pour effectuer ce test, comprend la projection des cash-flows des concessionnaires Sanef et Sapn jusqu'à la fin de leur concession. Les flux de trésorerie ont été actualisés au coût moyen pondéré du capital reflétant la répartition prévisionnelle entre les capitaux propres et la dette financière sur l'ensemble de la période prise en compte.

Le groupe a réalisé des tests de sensibilité sur les hypothèses de taux d'actualisation et de niveau de flux de trésorerie. Ainsi, une hausse du taux d'actualisation de 50 points de base ou une baisse de 4% des flux annuels de trésorerie ne conduirait pas à constater une dépréciation de l'écart d'acquisition.

4.12. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2022**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres (*)**	**Au 31 décembre 2022**
Logiciels acquis	113 042	16 575	(45)	333	129 905
Autres immobilisations incorporelles	3 843				3 843
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 915 968	151 976		(812)	12 067 132
TOTAL	**12 032 853**	**168 551**	**(45)**	**(479)**	**12 200 881**

(*) Reclassement avec immobilisations corporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	**Au 1er janvier 2021**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres (*)**	**Au 31 décembre 2021**
Logiciels acquis	102 143	8 705		2 194	113 042
Autres immobilisations incorporelles	3 843				3 843
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 765 482	183 402		(32 916)	11 915 968
TOTAL	**11 871 469**	**192 107**		**(30 722)**	**12 032 853**

(*) Reclassement avec immobilisations corporelles

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2022**	**Dotations**	**Reprises sur cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2022**
Logiciels acquis	(89 413)	(5 273)	45		(94 641)
Autres immobilisations incorporelles	(3 845)				(3 845)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(7 823 198)	(376 471)			(8 199 670)
TOTAL	**(7 916 456)**	**(381 744)**	**45**		**(8 298 156)**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2021**	**Dotations**	**Reprises sur cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2021**
Logiciels acquis	(83 285)	(6 197)		68	(89 413)
Autres immobilisations incorporelles	(3 845)				(3 845)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(7 463 508)	(359 689)			(7 823 197)
TOTAL	**(7 550 637)**	**(365 886)**		**68**	**(7 916 455)**

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	**Au 1er janvier 2022**	**Au 31 décembre 2022**
Logiciels acquis	23 629	35 264
Autres immobilisations incorporelles	(2)	(2)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 092 771	3 867 463
TOTAL	**4 116 398**	**3 902 725**

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	**Au 1er janvier 2021**	**Au 31 décembre 2021**
Logiciels acquis	18 859	23 629
Autres immobilisations incorporelles	(2)	(2)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 301 975	4 092 770
TOTAL	**4 320 832**	**4 116 397**

Les marchés sur travaux, signés et non exécutés, s'élèvent à 76 285 milliers d'euros au 31 décembre 2022 et à 117 988 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Ces travaux correspondent essentiellement à des immobilisations incorporelles.

4.13. Immobilisations corporelles

Valeur brute *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2022**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres (*)**	**Au 31 décembre 2022**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	876 018	56 189	(22 618)	1 356	910 945
Immobilisations des autres sociétés	1 186				1 186
TOTAL	**877 204**	**56 189**	**(22 618)**	**1 356**	**912 131**

(*) Reclassement avec immobilisations incorporelles

Valeur brute *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2021**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2021**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	828 378	37 160	(19 382)	29 862	876 018
Immobilisations des autres sociétés	3 904	142	(141)	(2 719)	1 186
TOTAL	**832 282**	**37 302**	**(19 523)**	**27 143**	**877 204**

(*) Reclassement avec immobilisations incorporelles

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2022**	**Dotations**	**Reprises**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2022**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(693 125)	(38 881)	13 769	(972)	(719 208)
Immobilisations des autres sociétés	(972)			972	
TOTAL	**(694 097)**	**(38 881)**	**13 769**		**(719 208)**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2021**	**Dotations**	**Reprises**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2021**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(654 835)	(47 701)	9 411		(693 125)
Immobilisations des autres sociétés	(3 396)	(209)	138	2 494	(972)
TOTAL	**(658 231)**	**(47 910)**	**9 549**	**2 494**	**(694 097)**

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	**Au 1er janvier 2022**	**Au 31 décembre 2022**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	182 893	191 737
Immobilisations des autres sociétés	214	1 186
TOTAL	**183 107**	**192 923**

Valeurs nettes *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2021**	**Au 31 décembre 2022**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	173 543	182 893
Immobilisations des autres sociétés	509	214
TOTAL	**174 052**	**183 108**

4.14. Actifs financiers non courants et courants

4.14.1. Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables

Les actifs financiers présentés dans les tableaux ci-après excluent les « créances clients et autres créances d'exploitation » (note 4.15) et la « trésorerie et équivalents de trésorerie » (note 4.16).

Actifs financiers non courants

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2022, en valeur comptable**			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Titres de participation			805	805
Créances rattachées à des participations	650			650
Prêts	798			798
Dépôts et cautionnements	437			437
Instruments financiers dérivés		34 311		34 311
Autres actifs financiers	(3)			(3)
Total des actifs financiers non courants	**1 882**	**34 311**	**805**	**36 998**

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2021, en valeur comptable**			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Titres de participation			805	805
Créances rattachées à des participations	701			701
Prêts	1 352			1 352
Dépôts et cautionnements	476			476
Autres actifs financiers	(3)			(3)
Total des actifs financiers non courants	**2 525**		**805**	**3 330**

Actifs financiers courants

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2022, en valeur comptable			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Autres créances financières			-8	-8
Total des actifs financiers courants			**-8**	**-8**

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021, en valeur comptable			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Autres créances financières			-28	-28
Total des actifs financiers courants			**-28**	**-28**

Au 31 décembre 2022 comme au 31 décembre 2021, le groupe HIT n'est pas prêteur auprès de sa maison-mère Abertis.

4.14.2. Instruments dérivés

L'emprunt syndiqué à taux variable émis dans le cadre de l'acquisition de Sanef, pour un montant initial de 1 150 millions était couvert en totalité par trois swaps prêteurs taux variables – emprunteurs taux fixe (voir ci-après). À la suite du remboursement partiel de cet emprunt pour 750 millions d'euros en 2011 et du solde de 334 millions en 2012, les couvertures ont été révisées des mêmes montants.

En 2020, HIT a procédé à la résiliation des swaps restants, ce débouclage a entraîné le paiement d'une soulte de 64,8 millions d'Euros. Ces swaps étaient à départs décalés couvrant la période 2021 - 2024 avec un nominal des swaps qui allait de 750 M€ en 2021 à 0 en 2024. Les swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie étaient affectés à la couverture du risque de variabilité des charges d'intérêt relatives aux emprunts futurs à émettre pour satisfaire les besoins de refinancement hautement probables sur la période 2021 à 2024.

La valeur de marché de ces swaps à la date d'annulation a été gelée en OCI et prévoit un recyclage d'OCI en P&L entre 2021 et 2024 sur la base du calendrier du montant nominal couvert initialement.

Le groupe HIT avait également procédé en septembre 2014 à une opération de refinancement de sa dette obligataire (opération de « Liability Management), une opération de couverture des taux fixant les taux d'intérêts applicables à l'opération sur la période 2018– 2025 (swaps de couverture qualifiés de couverture de flux de trésorerie) avait été mise en place entre le début de l'opération et sa réalisation. Cette opération, lors de son débouclage en septembre 2014, a résulté en une soulte à payer de 7,6 millions constatés en moins des capitaux propres pour sa totalité. Son recyclage par résultat est opéré depuis mars 2018.

En avril 2022, HIT a mis en place des instruments de couverture de taux à départ différé pour couvrir des émissions futures (cf note 4.23).

Ces swaps de taux considérés comme des opérations de couverture de flux de trésorerie ont une valeur de 34 311 milliers d'euros à l'actif .

Par ailleurs, le 12 avril 2022, HIT a mis en place un instrument de couverture pour couvrir l'indemnité de remboursement anticipé du prêt BNP-Dexia effectuée le 25 mai 2022 avec un taux EURIBOR 6 Mois de 0,737%. L'objet de ce contrat était de figer l'indemnité de remboursement anticipé aux conditions de marchés d'avril. La perte associée à cet instrument de 3,215 Mn€ a été comptabilisée en mai 2022.

4.14.3. Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants

Les prêts consentis au titre de l'effort construction inscrits au bilan (prêts) pour un montant actualisé de 661 milliers d'euros au 31 décembre 2022, sont à échéance à 20 ans à la date de leur versement et ne portent pas intérêts. Ils ont été consentis dans le cadre de l'obligation légale faite aux employeurs de contribuer à l'effort construction. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser ces prêts s'élève à 4% et est utilisé pour déterminer les produits financiers enregistrés en résultat.

Les créances rattachées à des participations se situent à 650 milliers d'euros au 31 décembre 2022 (701 milliers d'euros au 31 décembre 2021) et concernent la société Leonord.

4.15. Clients et autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2022**	**Au 31 décembre 2021**
Avances et acomptes versés sur commandes	303	224
Clients et comptes rattachés : péages	116 631	115 324
Clients et comptes rattachés autres activités	11 889	9 386
Clients douteux	4 611	7 640
Clients, factures à émettre	45 059	38 375
Autres créances diverses	7 941	6 155
Provision pour dépréciation des créances clients	(5 172)	(7 365)
Total clients et autres créances d'exploitation	**181 261**	**169 740**
Autres créances non financières	38 966	41 583
Total clients et autres créances	**220 211**	**211 322**

Les créances clients et les autres créances d'exploitation figurent au bilan à leur valeur nominale et sont éventuellement dépréciées.

Les créances fiscales et autres regroupent les créances sociales et fiscales, à l'exception, le cas échéant, des créances d'impôt courant sur les bénéfices.

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées (Clients abonnés TIS) ainsi que leur dépréciation éventuelle.

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2022**	**Au 31 décembre 2021**
Créances clients facturées	141 374	138 729
Provision pour dépréciation des créances clients	(5 172)	(7 365)
Créances clients nettes	**136 203**	**131 365**

Au 31 décembre 2022, la ventilation des créances et dépréciations clients se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2022**	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	plus d'un an
Créances clients facturées	141 374	136 758	561	2 246	1 808
Provision pour dépréciation des créances clients	(5 172)	(2 522)	(299)	(1 342)	(1 008)

4.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la juste valeur par résultat.

La ventilation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est présentée dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2022**	**31 décembre 2021**
Equivalents de trésorerie : certificats de dépôt	149 000	56 000
Disponibilités	166 943	340 174
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	**315 944**	**396 174**

4.17. Capital et primes d'émission

Par décision de l'Associé unique du 24 novembre 2022, le capital social a été réduit d'un montant de 80.909 milliers d'euros ainsi qu'une réduction de réserve légale d'un montant de 8.091 milliers d'euros par voie de distribution à l'Associé. Ainsi le nombre d'actions qui était de 1.040.267.743 au 31 décembre 2021 a été échangé par 959.358.743 actions nouvelles au 31 décembre 2022 d'une valeur nominale de 1 euro chacun. Toutes les actions donnent droit au paiement du dividende.

4.18. Provisions

Au 31 décembre 2022 :

Non courant	**Au 1er janvier 2022**	**Dotations**	**Reprises**		**Variation résultant de l'actualisation**	**Variation de périmètre et autres**	**Au 31 décembre 2022**
			Utilisation de l'exercice	**Reprise sans utilisation**			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	386 730	32 439	(57 536)		12 429	877	374 939
TOTAL	**386 730**	**32 439**	**(57 536)**		**12 429**	**877**	**374 939**

Courant	Au 1er janvier 2022	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2022
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Litiges	14 433	1 247	(12 487)				3 194
Autres	28 197	6 857	(6 829)				28 226
TOTAL	**42 631**	**8 105**	**(19 316)**				**31 420**

TOTAL	Au 1er janvier 2022	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2022
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	386 730	32 439	(57 536)		12 429	877	374 939
Litiges	14 433	1 247	(12 487)				3 194
Autres	28 197	6 857	(6 829)				28 226
TOTAL	**429 361**	**40 543**	**(76 852)**		**12 429**	**877**	**406 359**

Au 31 décembre 2021 :

Non courant	Au 1er janvier 2021	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2021
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	384 859	36 928	(38 482)		4 218	(793)	386 730
TOTAL	**384 859**	**36 928**	**(38 482)**		**4 218**	**(793)**	**386 730**

Courant	Au 1er janvier 2021	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2021
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Litiges	11 233	5 943	(2 742)				14 433
Autres	26 592	7 111	(5 505)				28 197
TOTAL	**37 824**	**13 053**	**(8 247)**				**42 631**

TOTAL	Au 1er janvier 2021	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2021
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	384 859	36 928	(38 482)		4 218	(793)	386 730
Litiges	11 233	5 943	(2 742)				14 433
Autres	26 592	7 111	(5 505)				28 197
TOTAL	**422 683**	**49 981**	**(46 729)**		**4 218**	**(793)**	**429 361**

L'ensemble des provisions sur domaine autoroutier concédé (provisions pour renouvellement futur des couches de roulement des chaussées, maintien en l'état des ouvrages d'art et CVE) est classé en non courant.

4.19. Engagements sociaux différés

Les engagements sociaux différés comprennent des régimes à prestations définies post-emploi (indemnités de fin de carrière, mutuelle des retraités) et d'autres types d'avantages (médailles du travail, mesures d'accompagnement de la GEPP et autres avantages).

Leur montant global au bilan s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021*
Régimes post-emploi à prestations définies	29 871	35 948
autres avantages	9 804	13 644
Total	**39 675**	**49 592**

(*) Données retraitées conformément au changement de méthode comptable présenté en point 3.2

4.19.1. Régimes post-emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021*
Engagement et droits	29 871	35 948
Total	**29 871**	**35 948**

(*) Données retraitée conformément au changement de méthode comptable présenté en point 3.2

	31/12/2022	**31/12/2021**
Taux d'actualisation	3,75%	1,00%
Taux de progression des salaires	2,75%	2,35%

La sensibilité de l'engagement à une évolution de ces deux principales hypothèses au 31 décembre 2022 est la suivante :

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2022**			
	Taux d'actualisation		**Taux de progression des salaires**	
	Hausse de 50 bp :4,25%	Baisse de 50 bp : 3,25%	Hausse de 50 bp : 3,25%	Baisse de 50 bp : 2,25%
Total des engagements et droits	**28 528**	**30 881**	**27 738**	**25 523**

Les tableaux ci-après détaillent les droits dus par le groupe au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, ainsi que la juste valeur des actifs financés, pour chaque catégorie d'engagement retraites (indemnités de fin de carrière) et mutuelle des retraités de la société Sapn (prestations médicales).

Engagements sociaux à prestations définies	IFC		Mutuelle		**TOTAL**	
(en milliers d'euros)	**31/12/2022**	**31/12/2021***	**31-déc.-22**	**31/12/2021**	**31-déc.-22**	**31/12/2021***
Engagements et droits en début de période	31 442	42 054	4 507	5 188	**35 948**	**47 242**
Changement de méthode (suite à la recommandation d'IFRIC)		(9 162)				**(9 162)**
Coût des services	2 573	2 249	277	304	**2 850**	**2 553**
Charge d'intérêts financiers	308	206	45	26	**353**	**232**
Pertes (gains) actuariels	(5 333)	(1 396)	(1 396)	(880)	**(6 729)**	**(2 276)**
Prestations payées	(2 392)	(2 439)	(159)	(131)	**(2 552)**	**(2 570)**
Mouvement de périmètre		(71)				**(71)**
Engagements et droits en fin de période	**26 597**	**31 442**	**3 274**	**4 507**	**29 871**	**35 948**

(*) Données retraitée conformément au changement de méthode comptable présenté en point 3.2

Le total des gains actuariels engendrés par les engagements sociaux à prestations définies post-emploi au cours de l'exercice 2022 est de 6 729 milliers d'euros (2 276 milliers d'euros de gains actuariels au cours de l'exercice 2021).
Les gains actuariels de 6 729 milliers d'euros se répartissent selon leur origine de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	**2022**	**2021**
Pertes / (gains) actuarielles générées durant l'exercice	**(6 729)**	**(2 276)**
provenant d'écarts d'hypothèses financières	(7 769)	(1 576)
provenant d'écarts d'hypothèses démographiques		
provenant d'écarts d'expérience générés sur l'engagement	1 040	(700)
provenant d'écarts d'expérience générés sur les actifs de couverture		

4.19.2. Autres avantages long-terme

Les autres avantages long terme regroupent les médailles du travail et autres provisions.

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2022**			**Au 31 décembre 2021**		
	Médailles	Provisions	**TOTAL**	Médailles	Provisions	**TOTAL**
Au 1er janvier	871	12 774	**13 644**	993	13 826	**14 818**
Entrée de périmètre			**0**			**0**
Dotation		8 740	**8 740**		7 293	**7 293**
Utilisation	(157)	(12 458)	**(12 615)**	(138)	(8 345)	**(8 483)**
Pertes et gains actuariels	34		**34**	16		**16**
Fin de période	**748**	**9 056**	**9 804**	**871**	**12 774**	**13 644**

4.20. Passifs financiers par catégories comptables

Dettes financières courantes et non courantes :

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2022**				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	**Valeur nette comptable à la clôture**	**Juste valeur à la clôture**
Emprunts courants et non courants	5 270 885			5 270 885	4 705 896
Location - Dettes Financières (*)	13 538			13 538	13 538
Dépôts et cautionnements reçus	21 895			21 895	21 895
Intérêts courus et non échus	51 805			51 805	51 805
Total dettes financières hors fournisseurs	**5 358 124**	**0**	**0**	**5 358 124**	**4 793 134**
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 4.21)	134 396			134 396	134 396
Total dettes financières selon IFRS9	**5 492 520**	**0**	**0**	**5 492 520**	**4 927 531**

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2021**				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	**Valeur nette comptable à la clôture**	**Juste valeur à la clôture**
Emprunts courants et non courants	5 343 620			5 343 620	5 764 714
Location - Dettes Financières (*)	9 554			9 554	9 554
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	21 571			21 571	21 571
Intérêts courus et non échus	43 879			43 879	43 879
Total dettes financières hors fournisseurs	**5 435 943**	**0**	**0**	**5 435 943**	**5 857 037**
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 4.21)	126 150			126 150	126 150
Total dettes financières selon IFRS 9	**5 562 092**	**0**	**0**	**5 562 092**	**5 983 186**

(*) IFRS 16

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent principalement aux cautionnements versés par les porteurs de cartes et de badges ; ils sont restitués en cas de résiliation de l'abonnement et après retour de la carte ou du badge. Ils sont assimilables à des dépôts à vue et de ce fait ne requièrent pas d'être actualisés.

Les dettes financières autres que les emprunts ont une juste valeur correspondant à leur valeur comptable.

En janvier 2022, HIT a réalisé une émission obligataire de 1 000 millions d'euros avec une maturité à 2031 et dont le coupon s'élève à 1,475%. Cette nouvelle émission obligataire a été réalisée dans l'objectif du

refinancement de la dette de Sanef et SAPN avec le remboursement anticipé de l'emprunt BNP DEXIA en mai 2022.

4.21. Fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2022**	**31 décembre 2021**
Avances et acomptes reçus sur commandes	4 450	3 974
Fournisseurs	41 470	39 843
Dettes sur immobilisations	88 477	82 332
Total Fournisseurs et autres dettes financières (1)	***134 396***	***126 150***
Dettes fiscales et sociales	158 099	144 343
Produits constatés d'avance	9 498	9 474
Total dettes non financières	***167 597***	***153 817***
Total dettes fournisseurs et autres dettes	**301 993**	**279 966**

(1) Passifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti

Les dettes fournisseurs et autres dettes étant à très court terme, leur valeur comptable est très voisine de leur juste valeur.

4.22. Passifs éventuels et engagements hors bilan

Litiges

Les sociétés du groupe sont parties à un certain nombre de litiges dans le cours normal de leurs activités. Le groupe HIT considère qu'au 31 décembre 2022 aucun de ces litiges n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat opérationnel ou sur sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

Cautions données :

Sanef a fait émettre une garantie pour un montant total de 900 milliers d'euros en faveur d'Albea dans le cadre du projet A150, inchangée par rapport à fin 2021.

Le montant total des cautions au 31 décembre 2022 est de 908 milliers d'euros (2 017 milliers d'euros au 31 décembre 2021).

Cautions et garanties reçues :

Les sociétés du groupe HIT ont reçu des cautions et garanties sur marchés pour un total de 53 036 milliers d'euros au 31 décembre 2022 (56 129 milliers d'euros au 31 décembre 2021).

Les garanties accordées par des émetteurs de badges de Télépéage Inter-société pour Poids-Lourds et par des émetteurs de cartes accréditives qui collectent le péage pour le compte des sociétés du groupe HIT s'élèvent à 10 163 milliers d'euros au 31 décembre 2022

Autres engagements :

Au 31 décembre 2022 le groupe HIT a des lignes de crédit ouvertes et non tirées pour 1 100 millions d'euros.

4.23. Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés

4.23.1. Risques de marché

En matière de risque de marchés (taux d'intérêt, changes et valeurs cotées), HIT encourt principalement un risque de taux d'intérêt.

La partie de l'endettement à taux fixe est soumise à un risque de variation de juste valeur en cas de rachat de celle-ci sur le marché alors que les dettes à taux variable impactent les résultats financiers futurs.

Comme mentionné dans la note 4.20, une partie significative de la dette financière du groupe HIT a été contractée à taux fixe.

Au total, HIT n'encourt qu'un risque limité d'augmentation de ses charges financières en cas de hausse des taux d'intérêts (voir l'analyse de sensibilité ci-après).

La structure de taux des emprunts est la suivante :

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2022**	**Au 31 décembre 2021**
Taux fixe ou révisable	5 273 495	5 324 073
Taux variable	- 2 610	19 547
Total	**5 270 885**	**5 343 620**

Les emprunts à taux variable non capés représentent un montant de 2.6 millions d'euros au 31 décembre 2022 (19.5 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Aucune inefficacité n'a été constatée en résultat sur les relations de couverture de flux de trésorerie.

En avril 2022, HIT a mis en place 4 swaps de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie pour couvrir des émissions futures :

(en milliers d'euros)	**Échéance**	**Valeur de marche au 31 décembre 2022**	**HIT paie le taux fixe**	**HIT reçoit le taux variable**	**Montant nominal**
Swap BBVA	avr-30	8 760	1,65%	Euribor 6 mois	**0**
Swap SG	avr-31	8 638	1,68%	Euribor 6 mois	**0**
Swap SG	avr-30	8 852	1,67%	Euribor 6 mois	**0**
Swap BNP	avr-31	8 061	1,77%	Euribor 6 mois	**0**
TOTAL		**34 311**			**0**

La variation au bilan des swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie avant effet d'impôts s'explique de la façon suivante :

31-déc.-2022	
Variation de juste valeur	34 311
Perte à recycler en résultat sur swaps résiliés	(22 123)
Juste valeur à la clôture	12 188

31-déc.-2021	
Perte à recycler en résultat sur swaps résiliés	
Perte restant à recycler en résultat sur swaps résiliés	(51 199)
Total	**(51 199)**

Le solde des pertes à recycler en résultat avant effet d'impôts est de 22 123 milliers d'Euros au 31/12/2022.

Le fait que la dette financière du groupe HIT est à taux fixe a pour effet de rendre sensible la juste valeur de cette dette à l'évolution des taux d'intérêt. Une réduction des taux d'intérêts augmente la juste valeur, une augmentation des taux réduit cette juste valeur. L'écart entre la juste valeur des dettes à taux fixe et leur valeur comptable ne serait constaté en perte ou en profit que si HIT décidait de procéder à des remboursements anticipés, en fonction des possibilités offertes par le marché.

Sensibilité du compte de résultat et des capitaux propres aux variations de taux d'intérêt :

L'analyse de sensibilité sur les flux d'intérêt pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que les montants de dettes et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 restent constants sur une année.

(en milliers d'euros)	**31-déc.-2022**				**31-déc.-2021**			
	Résultat		**Capitaux propres**		**Résultat**		**Capitaux propres**	
	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp
Dette à taux variable	-	-	-	-	(115)	115	-	-

Par ailleurs, le groupe HIT a assez peu de risques de change ; en effet le groupe est peu exposé au risque transactionnel dans le cadre de son activité.

4.23.2. Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe HIT dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable de ses actifs financiers (présentée ci-après) représente l'exposition maximale au risque de crédit.

(en milliers d'euros)	**Note**	**31-déc.-2022**	**31-déc.-2021**
Créances rattachées à des participations	4.14	650	701
Prêts	4.14	798	1 352
Dépôts et cautionnements	4.14	437	476
Créances clients et autres créances financières	4.15	181 261	169 740
Actifs financiers courants	4.14	-8	-28
Trésorerie et équivalent trésorerie	4.16	315 944	396 175
	Total	**499 082**	**568 414**

Au 31 décembre 2022, les créances clients et autres créances représentent 181 millions d'euros d'actifs (170 millions d'euros d'actifs au 31 décembre 2021) et la trésorerie se situe à environ 316 millions d'euros (396 millions d'euros au 31 décembre 2021) : ces montants traduisent en fait un risque négligeable en matière de crédit

au vue de la qualité des contreparties du groupe et des conditions d'encaissement des créances clients majoritairement en vigueur dans le groupe (règlement au comptant ou à très court terme).

Les placements financiers des liquidités excédentaires sont effectués auprès d'établissements financiers de premier plan.

4.23.3. Risques de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme celui lié aux difficultés susceptibles d'être encourues pour faire face aux échéances de paiement d'emprunts ou d'autres engagements.

Les besoins de financement, hors investissements de développement, ne sont pas suffisamment significatifs pour laisser entrevoir des difficultés à emprunter.

Suite au remboursement anticipé des dettes BNP Dexia et BEI, la dette financière du groupe n'est plus soumise à covenant.
La répartition des emprunts par échéance est la suivante :

Année	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
2023	499 713						**499 713**
2024		-468					**-468**
2025			617 846				**617 846**
2026				596 419			**596 419**
2027						1 089 957	**1 089 957**
2028						888 072	**888 072**
2029						591 938	**591 938**
2 030							
2 031						987 408	**987 408**
31 décembre 2022	499 713	-468	617 846	596 419		2 569 967	**5 270 885**
31 décembre 2021	264 500	860 339	453 724	604 909	595 356	2 564 792	**5 343 620**

L'endettement du groupe HIT ayant une durée plus courte que le contrat de concession, le groupe devra se refinancer selon un calendrier que le groupe maîtrise grâce à la prévisibilité des flux de trésorerie d'exploitation et d'investissement. Le groupe n'anticipe à ce jour aucune difficulté de refinancement.

(en millions d'euros)	Note	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	6 mois ou moins	6 à 12 mois	1-2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés								
Emprunts financiers	**4.20**	5,271	5,798	559	24	80	2,550	2,585
Avances de l'Etat et collectivités	**4.20**	0	0	0				
Dépôts, cautionnements et autres dettes financières	**4.20**	22	22	22				
Dettes fournisseurs	**4.21**	134	134	134				
Autres dettes courantes	**4.21**	0	0	0				
Passifs financiers dérivés								
Instruments dérivés de taux d'intérêts	**4.20**	0.0	0.0					
		Total des flux	**5,955**	**715**	**24**	**80**	**2,550**	**2,585**

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de la continuité d'exploitation.

4.24. Transactions avec les parties liées

Le groupe HIT n'est pas prêteur à sa société mère Abertis au 31 décembre 2022 comme au 31 décembre 2021. Aucune autre information n'est donnée au titre des transactions conclues entre les parties liées dans la mesure où ces transactions ont été jugées non significatives au regard de la norme IAS24.

Un contrat d'accord industriel « industrial agreement » a été conclu entre Sanef SA et Abertis infraestructuras SA le 12 juin 2017. Ce contrat prévoit le transfert du savoir-faire et de l'expertise Abertis dans le domaine autoroutier ainsi que l'assistance technique nécessaire à ce transfert. Il prévoit également la possibilité pour Sanef de décliner cet accord au sein de ses filiales. En contrepartie Sanef s'engage à s'acquitter d'une redevance annuelle. Ce contrat est en vigueur depuis le 1 juillet 2017.

Les sociétés mises en équivalences sont présentées dans la note 4.1.

Le tableau ci-dessous présente pour l'année les montants comptabilisés en charge des rémunérations et avantages assimilés accordés par HIT et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui ont été au cours de l'année 2022 ou qui sont à la clôture membre du Comité de Direction ou du conseil d'administration du groupe.

(en millions d'euros)	31-déc.-2022
Rémunérations	4,8
Charges sociales patronales	2,1
Avantages postérieurs à l'emploi	
Autres avantages à long terme	
Indemnités de fin de contrat de travail	
Paiements en actions	

Le total de ces charges de personnel s'élève à 6,9 millions d'euros en 2022.

Au cours de l'exercice 2022 un montant de 236 milliers d'euros a été alloué au titre des jetons de présence.

4.25. Information sectorielle

Les secteurs opérationnels, tels que les suit le management opérationnel du groupe, sont les concessions autoroutières et l'activité Holding de la société HIT SAS.
Les autres activités opérationnelles sont constituées des filiales hors concessions (SE BPNL, Sanef 107.7) du groupe et des sociétés intégrées par équivalence (Routalis et Leonord).
Les principaux produits et services des autres activités concernent l'exploitation du Boulevard Périphérique Nord de Lyon.
Le secteur Holding porte le financement du rachat du sous-groupe Sanef par HIT SAS ainsi que les impacts de l'affectation de la survaleur engendrée lors de ce rachat.
Le management effectue un suivi des secteurs selon leur contribution aux résultats consolidés.

Les principaux indicateurs par activité en 2022 sont les suivants :

2022, en millions d'euros	Concessions autoroutières	Holding	Autres	**Total groupe HIT**
Chiffre d'affaires	**2 001,2**		**12,4**	**2 013,6**
dont chiffre d'affaires construction	*152,0*			*152,0*
EBITDA	**1 399,1**	**(0,6)**	**1,1**	**1 399,6**
Amortissements d'actifs corporels	(38,8)		(0,1)	(38,9)
Amortissements d'actifs incorporels	(300,9)	(80,8)	(0,0)	(381,7)
Dotations nettes aux provisions	(32,4)			(32,4)
Bénéfice opérationnel	**1 026,9**	**(81,4)**	**1,0**	**946,5**
Produits d'intérêts	1,3	0,7	-	2,1
Charges d'intérêts	(161,3)	(108,8)	(0,0)	(270,2)
Bénéfice avant impôts	**866,9**	**(189,5)**	**1,0**	**678,4**
Quote-part du secteur dans les résultats des sociétés mises en équivalences			0,2	0,2
Charge d'impôt sur le résultat	(203,6)	30,1	(0,2)	(173,7)
Résultat net	**663,3**	**(159,3)**	**0,9**	**504,9**
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	208,2		16,6	224,7
Total des Actifs	**2 936,4**	**4 545,4**	**12,7**	**7 494,5**

L'EBITDA correspond au bénéfice opérationnel avant dotations aux amortissements et provisions.

4.26. Honoraires des commissaires aux comptes

Les cabinets KPMG et PHM-Audit Expertise et Conseil, ainsi que les membres de leurs réseaux agissent en tant que commissaires aux comptes du groupe HIT au 31 décembre 2022.

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus au titre du contrôle légal des comptes et au titre des services autres que la certification des comptes (« SACC »), pour les entités du périmètre de consolidation du groupe HIT, se montent au total à 275 milliers d'euros en 2022, dont 53 milliers d'euros au titre des « SACC » qui correspondent pour l'essentiel à l'émission de lettres de confort, l'établissement du rapport de l'OTI sur les informations RSE, …

4.27. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

En janvier 2023, HIT a réalisé une émission obligataire de 500.000 milliers d'euros, avec une maturité en mars 2030 et un coupon de 4,250%.

A l'occasion de cette émission, les montants des 4 contrats de couverture (**Cf 4.23.1**) mis en place en avril 2022 ont été arrêtés et feront l'objet de versement à HIT entre 2024 et 2028.

La publication au Journal Officiel du 31 janvier 2023 concernant les 14ème et 13ème avenant aux conventions de concession respectives de Sanef et SAPN, approuvés par décret du 30 janvier 2023, a validé la réalisation d'aménagements du réseau d'une valeur de €143 millions pour Sanef et €38 millions pour SAPN.

Ce plan d'investissements, conçu en partenariat avec le concédant et les collectivités territoriales, va permettre de réaliser des projets axés autour d'enjeux multiples tels que :

- Les mobilités du quotidien et bas carbone : un pôle d'échanges multimodal, des voies réservées, des parkings de covoiturage et des aménagements de diffuseurs autoroutiers,
- La préservation de la biodiversité : un passage à faune, des aménagements pour contribuer à la protection de la ressource en eau,
- Le service et la sécurité pour les chauffeurs poids-lourds avec des nouvelles places de parking dédiées et des parkings sécurisés.

hit holding d'infrastructures de transport S.A.S.

HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT
Société par actions simplifiée au capital de 959.358.743 €
Siège social : 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux
484 918 123 R.C.S. Nanterre
(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 20 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt mars,
À dix heures,

LA SOUSSIGNÉE :

Abertis Infraestructuras S.A., société anonyme de droit espagnol dont le siège social est situé 89, planta 9, paseo de la Castellana à Madrid (28046), Espagne, immatriculée au Registro Mercantil de Madrid sous la page numéro M-660899, volume 36981, feuille 180, agissant en qualité de seule titulaire de l'intégralité des actions composant le capital social de la Société (l'« **Associé Unique** »), représentée par Monsieur Josep Maria Coronas, dûment habilité à cet effet.

I – A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Francisco José Aljaro Navarro a établi et arrêté les comptes sociaux (bilan, compte de résultat et annexe) et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Les Commissaires aux comptes ont établi un rapport sur les comptes annuels et consolidés.

L'Associé Unique a pris connaissance des documents suivants :
- comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- rapport de gestion du Président ;
- rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

II – A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES À :

- Approbation des comptes sociaux et opérations de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation des comptes consolidés et opérations du Groupe HIT de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DÉCISION

(*Approbation des comptes sociaux et opérations de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2022*)

L'Associé Unique, connaissance prise :

- du rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; et
- du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de cet exercice,

- **approuve** les comptes sociaux dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports ;

- **prend acte** de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

(*Approbation des comptes consolidés et opérations du Groupe HIT de l'exercice clos le 31 décembre 2022*)

L'Associé Unique, connaissance prise :

- du rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; et
- du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de cet exercice,

- **approuve** les comptes consolidés dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME DÉCISION

(*Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce*)

L'Associé Unique **prend acte** qu'aucune conventions visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours l'exercice clos le 31 décembre 2022.

QUATRIÈME DÉCISION

(*Quitus au Président*)

En conséquence de l'approbation des décisions précédentes, l'Associé Unique donne quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

CINQUIÈME DÉCISION

(*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022*)

L'Associé Unique, sur proposition du Président, et après avoir constaté que :

(i) la réserve légale est entièrement dotée,

(ii) le compte « Report à nouveau » présente un solde positif de 20.831.091,35 euros,

(iii) le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2022 s'élève à 608.749.378,24 euros,

(iv) la distribution d'un acompte sur dividende d'un montant de 611.000.100,00 euros a été décidée par le Président le 21 novembre 2022,

- **décide** d'affecter le bénéfice distribuable de 629.580.469,59 euros comme suit :
  - à hauteur de 611.000.100,00 euros en dividende en numéraire à l'Associé Unique, soit environ 0,637 euros pour chacune des 959.358.743 actions composant le capital de la Société ;
  - à hauteur du solde du bénéfice distribuable, soit 18.580.369,59 euros au compte « report à nouveau » ;

- **prend acte**, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, de ce que les dividendes mis en distribution au titre des trois précédents exercices sont les suivants :

Exercice social clos le	Nombre d'actions	Distribution à l'Associé Unique (en euros)			Distribution nette par action (montant arrondi en euros)
		Montant total	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	
31/12/2019	1.402.267.743	465.000.000	Néant	465.000.000	0,3316
31/12/2020	1.062.267.743	160.000.000	Néant	160.000.000	0,1506
31/12/2021	1.040.267.743	442.513.227,36	Néant	442.513.227,36	0,4253

SIXIÈME DÉCISION
(*Pouvoirs pour les formalités*)

L'Associé Unique **confère** tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et autres qu'il appartiendra.

* *
*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et l'Associé Unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

Associé Unique
Abertis Infraestructuras S.A.
représentée par Josep Maria Coronas

Président de la Société
Francisco José Aljaro Navarro

2. BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en milliers d'euros)	**Notes**	**31/12/2022**	**31/12/2021***
Goodwill	4.11	2 820 166	2 820 166
Immobilisations incorporelles	4.12	3 902 725	4 116 396
Immobilisations corporelles	4.13	192 923	183 108
Titres des sociétés mises en équivalence	4.1	498	1 132
Actifs financiers non courants	4.14	36 998	3 330
Total actifs non courants		**6 953 309**	**7 124 133**
Stocks		4 994	4 927
Clients et autres débiteurs	4.15	220 211	211 323
Actifs financiers courants	4.14	-8	-28
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.16	315 944	396 174
Total actifs courants		**541 141**	**612 396**
TOTAL DE L'ACTIF		**7 494 451**	**7 736 529**

PASSIF (en milliers d'euros)	**Notes**	**31/12/2022**	**31/12/2021***
Capital	4.17	959 359	1 040 268
Primes	4.17		
Réserves consolidées et résultat		300 240	362 453
Capitaux propres part du groupe		**1 259 599**	**1 402 721**
Participations ne donnant pas le contrôle		**272**	**266**
Total capitaux propres		**1 259 871**	**1 402 986**
Provisions non courantes	4.18	374 939	386 730
Engagements sociaux différés	4.19	39 675	49 593
Dettes financières non courantes	4.20	4 782 039	5 086 500
Provision pour impôts différés	4.9	117 956	135 511
Total dettes non courantes		**5 314 610**	**5 658 335**
Provisions courantes	4.18	31 420	42 631
Dettes financières courantes	4.20	576 085	349 443
Fournisseurs et autres créditeurs	4.21	301 994	279 967
Dette d'impôt exigible		10 472	3 167
Total dettes courantes		**919 970**	**675 208**
TOTAL DU PASSIF		**7 494 451**	**7 736 529**

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode comptable (voir point 3.2)

3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	**Capital**	**Réserves consolidées et résultat**	**Part attribuable aux propriétaires de la maison-mère**	**Participations ne donnant pas le contrôle**	**Total capitaux propres**
1er janvier 2022*	**1 040 268**	**362 453**	**1 402 721**	**265**	**1 402 986**
Résultat net de la période		504 872	504 872	41	504 913
Gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		52 005	52 005		52 005
Résultat net et gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		**556 877**	**556 877**	**41**	**556 918**
Autres		2	2	1	3
Distribution de dividendes	(80 909)	(619 091)	(700 000)	(36)	(700 036)
31 décembre 2022	**959 359**	**300 241**	**1 259 600**	**272**	**1 259 871**

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode comptable (voir point 3.2)

(en milliers d'euros)	**Capital**	**Réserves consolidées et résultat**	**Part attribuable aux propriétaires de la maison-mère**	**Participations ne donnant pas le contrôle**	**Total capitaux propres**
1er janvier 2021	**1 062 268**	**254 955**	**1 317 223**	**276**	**1 317 499**
Résultat net de la période		527 118	527 118	30	527 147
Gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		13 597	13 597		13 597
Résultat net et gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		**540 715**	**540 715**	**30**	**540 744**
Mouvement de périmètre		37 942	37 942		37 942
Autres (*)		6 795	6 795		6 795
Distribution de dividendes	(22 000)	(477 954)	(499 954)	(40)	(499 994)
31 décembre 2021	**1 040 268**	**362 453**	**1 402 721**	**265**	**1 402 986**

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode comptable (voir point 3.2)

4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
ACTIVITES OPERATIONELLES			
Bénéfice opérationnel		**946 519**	**781 453**
Dotations aux amortissements et provisions	4.7	462 611	471 034
Reprises des amortissements et provisions	4.7	(29 970)	(18 633)
Plus et moins values de cession		503	(552)
Variation des stocks		(67)	133
Variation des clients et autres créances		(8 849)	32 447
Variation des fournisseurs et autres dettes		5 430	17 137
Impôt payé		(204 711)	(155 773)
		1 171 467	**1 127 246**
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Paiement d'immobilisations corporelles	4.13	(56 189)	(37 302)
Paiement d'immobilisations incorporelles	4.12	(168 551)	(187 423)
Dépenses liées à la provision IFRIC12		(46 882)	(28 096)
Produits de cession immobilisations corporelles et incorporelles			1 063
Encaissement lié à la vente de participation	4.1		223 403
Variation des immobilisations financières		51	19
Intérêts perçus		717	771
Dividendes reçus		815	291
		(270 040)	**(27 274)**
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés à l'actionnaire de HIT		(700 000)	(499 954)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants		(36)	(40)
Variation des dépôts et cautionnements		324	367
Remboursement d'emprunts		(1 083 500)	(1 581 300)
Nouveaux emprunts		1 000 000	586 418
Intérêts payés		(198 467)	(244 479)
Autres charges/ produits financiers		21	(1 520)
		(981 658)	**(1 740 508)**
VARIATION DE TRESORERIE		**(80 231)**	**(640 535)**
TRESORERIE A L'OUVERTURE		**396 174**	**1 036 709**
TRESORERIE A LA CLOTURE		**315 944**	**396 174**

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

PHM-AEC
64, Boulevard de Reuilly
75012 Paris

Holding d'Infrastructures de Transport (HIT)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022
Holding d'Infrastructures de Transport (HIT)
30 Boulevard Gallieni - 92130 Issy-les-Moulineaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

PHM-AEC Société par actions simplifiée
Société de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris
Siège social : 64 Boulevard de Reuilly 75012 Paris
523 639 540 RCS Paris

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

PHM-AEC
64, Boulevard de Reuilly
75012 Paris

Holding d'Infrastructures de Transport (HIT)

30 Boulevard Gallieni - 92130 Issy-les-Moulineaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Associé unique de la société Holding d'Infrastructures de Transport (HIT),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Holding d'Infrastructures de Transport (HIT) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

PHM-AEC Société par actions simplifiée
Société de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris
Siège social : 64 Boulevard de Reuilly 75012 Paris
523 639 540 RCS Paris

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans les notes 3.2 et 4.19.1 de l'annexe des comptes consolidés concernant le changement de méthode comptable des avantages du personnel relatif à la période d'étalement des engagements au titre des régimes de retraite à prestations définies.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires lié aux recettes de « Péages »

(Notes 3.18 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » et 4.2. « Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Le chiffre d'affaires généré par l'exploitation de l'infrastructure constituée des réseaux autoroutiers français, en exécution des deux contrats de concession venant à échéance respectivement au 31 décembre 2031 et au 31 août 2033, est constitué à hauteur de 1 763 millions d'euros par l'activité « Péages » au 31 décembre 2022, soit 88% du chiffre d'affaires total.

Les recettes de l'activité « Péages » sont composées d'un grand nombre de transactions de faible montant auxquelles est appliquée une loi tarifaire régie par les contrats des concessions exploitées. Leur processus de gestion et de comptabilisation dépend d'un système d'information présentant un degré important d'automatisation ainsi que de procédures de contrôle interne manuelles ou automatiques.

Ce poste des états financiers nécessite la mise en œuvre d'une démarche d'audit particulière impliquant des travaux étendus sur le système d'information et le recours à des compétences spécifiques. Ces éléments nous ont conduits à considérer la comptabilisation des recettes de « Péages » comme un point clé de l'audit.

Notre réponse au risque

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place pour couvrir le risque identifié. Avec l'aide de nos propres experts en système d'information, nous avons réalisé les procédures suivantes :

- Examen des contrôles généraux informatiques relatifs à l'accès aux données et à la gestion des applications ;
- Tests d'application et d'efficacité d'un échantillon de contrôles automatiques, semi-automatiques et manuels tels que le paramétrage des tarifs annuels et la correcte intégration des données issues des installations techniques de péage en comptabilité.

Nos travaux ont également consisté à :

- Réaliser des tests de comptabilisation du revenu pour un échantillon de transactions physiques réalisées à différentes périodes de l'exercice et sur différentes sections des réseaux exploités ;
- Corroborer l'évolution du chiffre d'affaires comptabilisé avec les évolutions tarifaires et de trafic ;
- Réconcilier le chiffre d'affaires comptabilisé avec les données issues du système d'information ;
- Vérifier la réconciliation des recettes de péage comptabilisées avec les encaissements.

Evaluation des provisions sur domaine autoroutier concédé

(Note 3.16 « Provisions courantes et non courantes », 4.7 « Dotations aux amortissements et provisions » et 4.18 « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Afin de faire face à l'obligation contractuelle de maintien en état d'usage des infrastructures concédées, le groupe constitue des provisions dans ses comptes consolidés en application d'IFRIC 12 – Accords de concession de services. Le montant s'élève à 374,9 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Ces provisions sont constituées pour couvrir les dépenses de renouvellement des chaussées et le maintien en l'état des ouvrages d'art. Elles sont déterminées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année, et réévaluées sur la base d'indices sectoriels appropriés (principalement l'indice TP01 – Index Travaux Publics – Général tous travaux et TP09 – Index Travaux Publics – Fabrication et mise en œuvre d'enrobés).

Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés à chaque clôture.
Nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour maintien en état des infrastructures constitue un point clé de l'audit, dans la mesure où elle repose sur le jugement de la direction pour estimer les dépenses prévisionnelles.

Notre réponse au risque

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions, et examiné la pertinence de la méthodologie retenue et sa permanence par rapport aux exercices précédents.

Nos travaux ont également consisté à :

- Corroborer les données utilisées pour les calculs des provisions avec celles issues du budget des dépenses prévisionnelles sur 10 ans ;
- Apprécier la cohérence du budget de dépenses prévisionnelles par confrontation avec les réalisations observées sur les années précédentes ;

- Examiner le bien-fondé des hypothèses utilisées pour l'indexation des dépenses et le taux d'actualisation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Holding d'Infrastructures de Transport (HIT) par l'Assemblée générale du 16 décembre 2013 pour le cabinet PHM-AEC et par décision de l'Associé unique du 13 avril 2021 pour le cabinet KPMG S.A..

Au 31 décembre 2022, le cabinet KPMG S.A. était dans la 2ème année de sa mission sans interruption et le cabinet PHM-AEC dans la 9ème année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 9 mars 2023

KPMG SA

Xavier Fournet

Signature numérique de Xavier Fournet
Date : 2023.03.09 10:49:23 +01'00'

Xavier Fournet

Associé

Paris, le 9 mars 2023

PHM-AEC



Vincent Molinié

Associé